

ZOOM



**Réalité de la vie et revenus
dans l'agriculture**

Sommaire

Condensé.....	3
1. Réalité de la vie dans l'agriculture	4
1.1. Prestations de l'agriculture.....	4
1.2. Charge de travail dans l'agriculture	6
1.3. Situation du revenu	7
1.4. Trois questions à la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach.....	11
1.5. Les employé-e-s agricoles et la famille paysanne en tant qu'employeuse	12
1.6. Prévoyance dans l'agriculture.....	12
1.7. Portrait de l'exploitation de Gabi et Beat Schürch-Wyss	14
2. Durabilité sociale et économique dans la politique agricole	18
2.1. Efforts fournis jusqu'à présent	18
2.2. Mandat de la prochaine politique agricole.....	19
2.3. Indicateurs et suivi.....	19
3. Revenus et marché.....	22
4. Perspectives pour les jeunes agriculteurs-trices	23
4.1. L'exploitation familiale hier et aujourd'hui	23
4.2. Changements structurels dans l'agriculture	24
4.3. Rôle des jeunes agriculteurs-trices	25
4.4. Entretien avec l'agriculteur Christoph Trachsel.....	26
5. Responsabilité propre des exploitations.....	28
5.1. Marge de manœuvre	28
5.2. Cinq questions au coach Ernst Flückiger.....	30
6. Conclusion	33
7. Sources	34
8. Impressum.....	35

Condensé

L'agriculture suisse fournit de nombreuses prestations. Elle produit des denrées alimentaires saines et durables, préserve la base de notre existence et entretient le paysage rural, tel que le prévoit la Constitution fédérale. Cependant, tout aussi nombreux sont les défis auxquels les familles paysannes se retrouvent confrontées.

En 2023, le revenu de la main-d'œuvre familiale a diminué pour la deuxième année consécutive. Entre 2015 et 2021, la croissance constante n'a permis qu'à un très faible nombre d'exploitations d'atteindre le revenu de référence de leur région. Par rapport au reste de la population, la situation du revenu des familles paysannes de Suisse s'est aggravée, tandis que la vie est devenue plus chère. C'est surtout dans les zones des collines et de montagne que la situation reste insuffisante dans son intégralité. Les paiements directs ne permettent pas de combler la différence.

La création de valeur sur le marché est tout aussi importante. Dans toutes les régions, elle constitue la plus grande part du revenu agricole. Ces dernières années, les hausses de prix n'ont pas suffi à compenser le niveau élevé des coûts de production, ce qui explique la détérioration actuelle de la situation économique des familles paysannes. Des prix à la production décent, qui couvrent aussi bien les coûts élevés des agents que le risque croissant de production, sont donc d'une importance toute particulière.

Les revenus trop faibles des familles paysannes ont des répercussions considérables, par exemple sur la prévoyance. Pour beaucoup, le quotidien et la prospérité économique de l'exploitation sont des priorités. Avec un revenu faible, la prévoyance passe dès lors souvent au second plan.

L'agriculture doit composer avec des charges de loin supérieures à la moyenne des autres secteurs économiques. Les journées sont longues, la régularité des vacances et des jours de congé ne va souvent pas de soi. Sans oublier des facteurs comme l'endettement sur le long terme ou la dépendance de la météo et des prix. Les chef-fe-s d'exploitation voient dans les exigences administratives, qui deviennent de plus en plus nombreuses au fil du temps, un défi de taille. De plus, d'aucuns doivent poursuivre une activité supplémentaire pour joindre les deux bouts.

Néanmoins, nombreux sont les jeunes qui se décident pour un métier dans le champ professionnel de l'agriculture. La plupart reprennent même une exploitation. Or, le lien avec le sol, les animaux ou les traditions agricoles ne devraient pas constituer sur le long terme la seule motivation de continuer à pratiquer l'agriculture. À travers leurs activités, les familles paysannes doivent pouvoir atteindre un revenu décent.

Si de nombreux leviers peuvent être actionnés en politique, les familles paysannes ont aussi la responsabilité d'examiner leur situation et de procéder aux ajustements qui conviennent. Parmi ces ajustements figurent la création de structures qui permettent de temps à autre de déconnecter ou l'utilisation d'offres de conseil et de soutien.

Pour améliorer la situation du revenu agricole, il faut que tous les acteurs de l'agriculture et de l'industrie alimentaire apportent leur pierre à l'édifice. Des facteurs de réussite indépendants du lieu de production tels que la formation ou le soutien lors des décisions d'investissements doivent continuer d'être approfondis et encouragés. Il s'agit de faire en sorte que le commerce et la transformation versent des prix à la production décent, de sorte que les familles paysannes n'aient pas à compenser le renchérissement avec leur revenu. La population doit prendre conscience des prestations que fournissent les familles paysannes du pays pour produire des aliments sains et durables. La Confédération est tenue de remplir son mandat constitutionnel en prenant des mesures pour garantir les revenus agricoles. Dans le cas contraire, l'écart entre les familles paysannes et le reste de la population continuera de se creuser, et les changements structurels s'accéléreront et remettront immanquablement en question les exploitations agricoles familiales de Suisse.

1. Réalité de la vie dans l'agriculture

1.1. Prestations de l'agriculture

Produire des aliments sains et durables pour la population suisse : telle est la mission principale de l'agriculture indigène. Cette dernière doit également remplir d'autres tâches, lesquelles sont même inscrites dans la Constitution fédérale. L'article 104 dispose que, en plus d'assurer l'approvisionnement de la population, l'agriculture participe à la conservation des ressources naturelles, à l'entretien du paysage rural et à l'occupation décentralisée du territoire. En contrepartie, la Confédération s'engage à créer les conditions cadres adéquates pour permettre à l'agriculture de remplir son mandat constitutionnel. Parmi ces conditions figurent notamment la garantie d'un revenu décent. À cet effet, la Confédération dispose de différents instruments d'encouragement, comme les paiements directs, les aides à l'investissement ou la promotion des ventes. Les paiements directs servent à indemniser les prestations d'intérêt général, telles que la promotion de la biodiversité ou le non-recours aux produits phytosanitaires, lesquelles ne sont pas directement monnayables. Le respect des prestations écologiques requises (PER) constitue la base pour obtenir ces paiements directs. Dans ce cadre, les chef-fe-s d'exploitation doivent remplir des exigences qui dépassent le minimum légal en matière d'écologie et de protection des animaux.

L'article 5 de la loi sur l'agriculture précise que les exploitations gérées de manière rentable doivent être en mesure de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région. Si tel n'est pas le cas, la Confédération est tenue de prendre des mesures temporaires visant à améliorer la situation des revenus. Par conséquent, la politique agricole doit encourager les prestations environnementales, mais ce devoir lui confère aussi un mandat social et économique clair.

Constitution fédérale : art. 104 Agriculture

¹ La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement :

- a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- b. à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural ;
- c. à l'occupation décentralisée du territoire.

² En complément des mesures d'entraide que l'on peut raisonnablement exiger de l'agriculture et en dérogeant, au besoin, au principe de la liberté économique, la Confédération encourage les exploitations paysannes cultivant le sol.

³ Elle conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes :

a. elle complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique ;

b. elle encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux ;

c. elle légifère sur la déclaration de la provenance, de la qualité, des méthodes de production et des procédés de transformation des denrées alimentaires ;

d. elle protège l'environnement contre les atteintes liées à l'utilisation abusive d'engrais, de produits chimiques et d'autres matières auxiliaires ;

e. elle peut encourager la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles et octroyer des aides à l'investissement ;

f. elle peut légiférer sur la consolidation de la propriété foncière rurale.

⁴ Elle engage à ces fins des crédits agricoles à affectation spéciale ainsi que des ressources générales de la Confédération.

Loi sur l'agriculture : art. 5 Revenu

¹ Les mesures prévues dans la présente loi ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région.

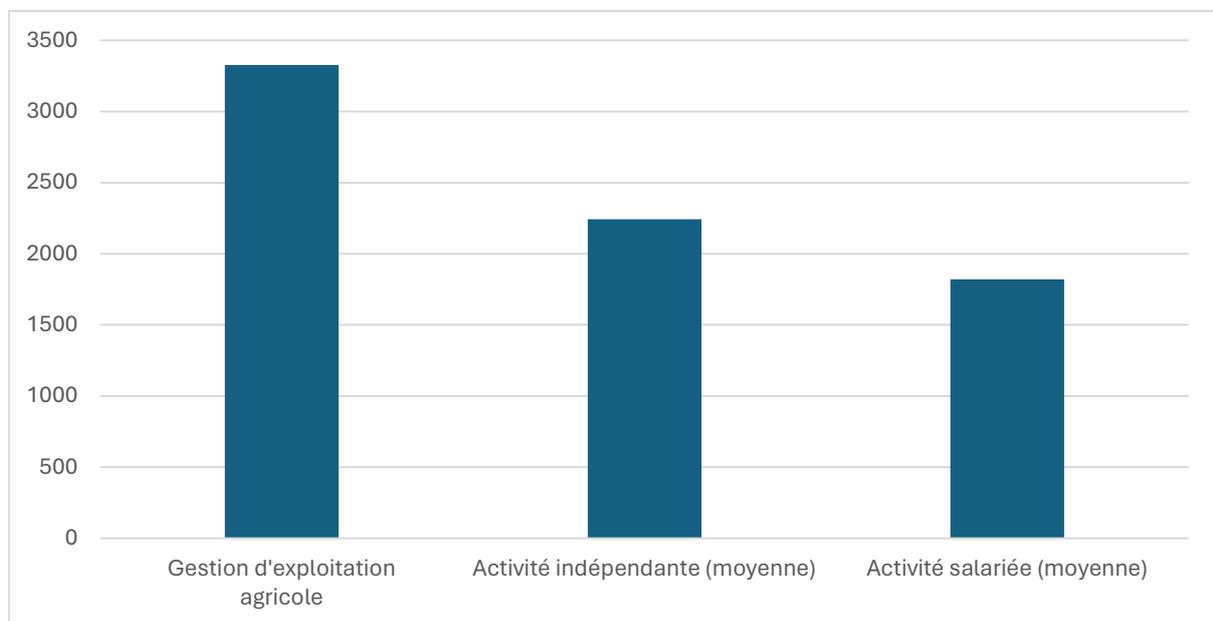
² Si les revenus sont très inférieurs au niveau comparable, le Conseil fédéral prend des mesures temporaires visant à améliorer la situation du revenu.

³ Il convient de prendre en considération les autres branches de l'économie et la situation économique de la population non paysanne, ainsi que la situation financière de la Confédération.

1.2. Charge de travail dans l'agriculture

La production alimentaire et l'entretien du paysage culturel si typique de la Suisse sont synonymes d'une grande charge de travail. Les statistiques attestent elles aussi que les familles paysannes travaillent bien plus que la moyenne (voir fig. 1) : en 2020, le temps de travail hebdomadaire d'un-e chef-fe d'exploitation travaillant à 100 % s'élevait à environ 66 heures, celui de son ou de sa partenaire à 62 heures, celui d'un membre de sa famille à 60 heures¹. Cette forte sollicitation se reflète également dans le nombre de jours de vacances. Une personne active dans l'agriculture ou la sylviculture et travaillant à plein temps prend en moyenne 1,6 semaine de vacances par an, contre 3,5 semaines pour une personne active dans un autre secteur, soit plus du double². Notamment dans la garde d'animaux de rente, il est difficile de se libérer pendant une longue durée. Le fait que 24 % des agriculteurs et 30 % des paysannes n'ont pas pu prendre du tout de vacances entre 2019 et 2021 est particulièrement inquiétant³.

Figure 1 : représentation des temps de travail (Office fédérale de la statistique, 2021 ; 2024)



La constance d'une charge de travail élevée a aussi des répercussions sur la santé. Une étude d'Agroscope révèle que 12 % des agriculteurs-trices sont confrontés à un burnout. C'est deux fois plus que le reste de la population⁴. Les raisons en sont diverses et à étudier au cas par cas. Les facteurs pouvant expliquer le taux élevé de burnout dans l'agriculture sont :

- Les longues journées de travail ainsi que le manque de temps libre et de vacances
- La difficulté d'avoir une vue d'ensemble des prescriptions en vigueur
- La difficulté de dissocier vie professionnelle et vie familiale
- La charge administrative
- Les attentes élevées de la société
- La pression des investissements et le poids de la responsabilité financière

Les dépressions et les suicides montrent également que le niveau de charge mentale de nombre d'agriculteurs-trices constitue un problème de santé sérieux. Il est avéré que le taux de suicides chez les hommes

¹ Office fédéral de la statistique, 2021a

² Office fédéral de la statistique, 2024c

³ Rapport agricole 2022 (s.d.)

⁴ Reissig, 2017

actifs dans l'agriculture est d'environ un tiers supérieur à celui des hommes actifs dans les autres secteurs. Sans compter que l'écart se creuse de plus en plus⁵.

Informations complémentaires sur la santé mentale

Plusieurs offres et projets proposent de l'aide pour prévenir le surmenage, le burnout ou la dépression. L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) ainsi que d'autres interlocuteurs se tiennent à disposition :

- [Guides et fiches d'information de l'USPF Signes – indicateurs – USPF](#)
- [Auto-check de santé psychique](#) (disponible qu'en allemand)
- La ligne *Bäuerliches Sorgentelefon* : 041 820 02 15
- La Main Tendue : 143

1.3. Situation du revenu

Composition du revenu agricole

Pour rendre compte de l'évolution du revenu agricole, Agroscope analyse chaque année les données comptables d'environ 2500 exploitations représentatives. La mise en opposition des recettes et des charges d'une exploitation permet entre autres de calculer le revenu moyen par exploitation et par unité de main-d'œuvre familiale (voir chap. 2.3. pour de plus amples informations sur les différents indicateurs).

Cette analyse permet aussi de considérer de manière différenciée les différents types d'exploitations et les différentes régions. En moyenne, une exploitation génère 80 % de son revenu, soit la majeure partie, grâce à la vente de ses produits. La situation sur les marchés a donc une influence considérable sur le revenu des familles paysannes. Les paiements directs constituent environ un cinquième des recettes. Toutefois, cette part peut fortement varier suivant l'emplacement et les conditions de production : elle est de 15 % dans la zone de plaine, contre près de 40 % dans la zone de montagne⁶. Dans cette dernière, la production alimentaire entraîne une charge particulièrement importante de travail en raison de l'inclinaison du terrain et de la courte période de végétation. Pour que cette zone puisse aussi assurer la production alimentaire à long terme, les exploitations concernées touchent des paiements directs supplémentaires.

Évolution du revenu agricole

De 2015 à 2021, le revenu des exploitations de Suisse a affiché une hausse constante. Depuis, il a stagné dans toutes les régions.

Lorsqu'il s'agit d'interpréter le revenu agricole, l'influence considérable qu'exercent les changements structurels sur celui-ci est à prendre en compte. Le critère le plus pertinent est donc le revenu du travail, soit le revenu que génère chaque unité de main-d'œuvre familiale. Après un plus haut en 2021, ce revenu a connu un recul marqué en 2022 et 2023 (voir fig. 2). Les taux d'intérêt, les mauvaises conditions météorologiques et la persistance du niveau élevé du prix que coûtent les agents de productions sont à l'origine de cette évolution négative. Sans compter que les prix record que permettent d'obtenir certains produits ne suffisent pas à améliorer la situation du revenu de manière visible (voir chap. 3. pour de plus amples informations sur la situation sur le marché). Le creusement de l'écart entre les zones de plaine et de montagne au cours des dernières années est lui aussi préoccupant.

⁵ Steck, Junker, Bopp, Egger et Zwahlen, 2020

⁶ Agroscope, 2023

Figure 2 : évolution du revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale (source : Statistique des revenus dans l'agriculture 2015-2023)

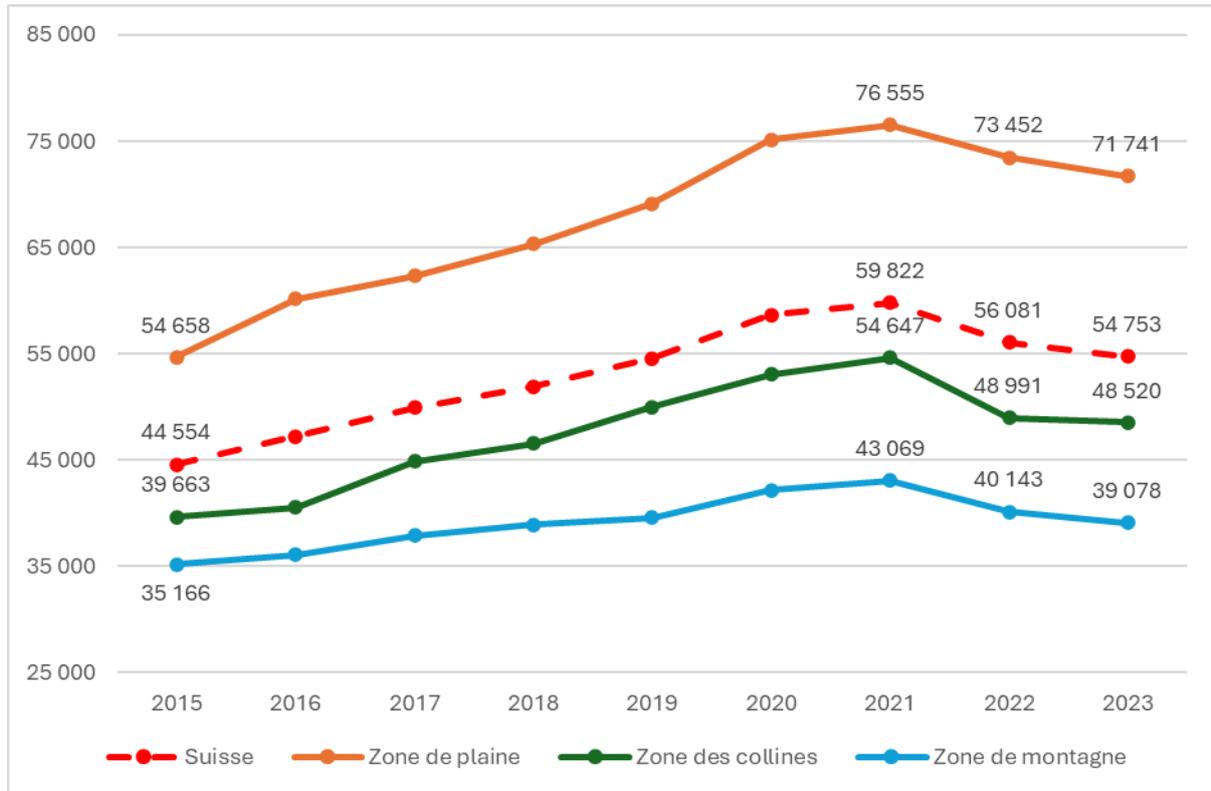
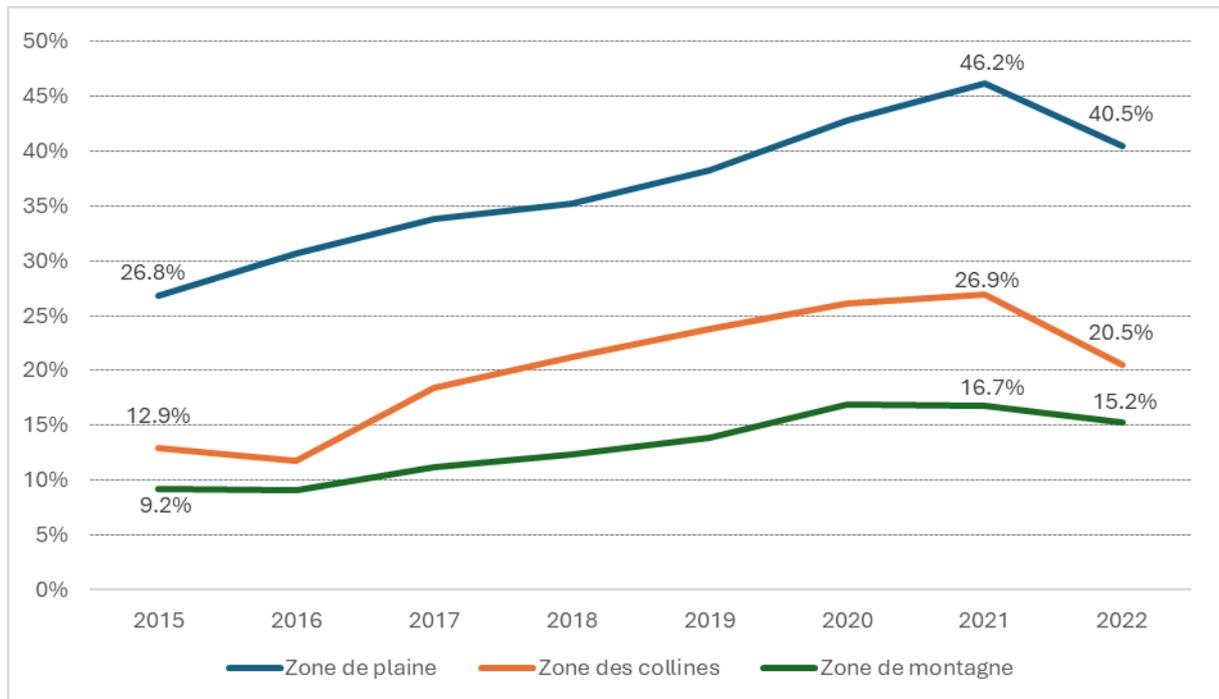


Figure 3 : part des exploitations atteignant le revenu de référence de leur région (source : Rapport agricole 2023)



Dans toutes les régions, le salaire moyen est nettement inférieur au salaire comparable des secteurs secondaire et tertiaire, et seule une petite partie des exploitations atteint le revenu de référence. Même lors du plus haut de 2021, rares étaient les exploitations à atteindre ce revenu notamment dans les zones des collines et de montagne. Qui plus est, l'évolution indique tout sauf un rapprochement : l'écart entre le revenu agricole et le revenu de référence se creuse de plus en plus.

Salaire horaire

En 2021, le salaire horaire moyen d'une unité de main-d'œuvre familiale était de 17 francs. Cette année-là, le revenu agricole avait pourtant atteint un plus haut. Depuis, ce revenu stagne, tandis que le revenu du travail de la main-d'œuvre familiale recule. Un salaire horaire pour 2022 et 2023 n'a pas encore été publié.

Mais d'où viennent donc les grandes différences qu'affiche le revenu agricole ?

Facteurs influant sur le revenu

En mars 2024, le Conseil fédéral a publié un rapport détaillé sur la situation des revenus des familles paysannes⁷. Il y a analysé entre autres la situation de l'agriculture par rapport à d'autres professions dans la chaîne de création de valeur et les causes des grandes différences au sein du secteur agricole. Ce rapport confirme que l'agriculture et son salaire horaire moyen réalisé sont nettement à la traîne. Toutefois, différents facteurs ont une influence sur l'hétérogénéité frappante des indicateurs du revenu.

Type d'exploitation

Au sein même de l'agriculture, les exploitations spécialisées dans la production végétale ou l'élevage de porcs et de volailles génèrent les revenus les plus importants. À l'inverse, les exploitations n'élevant que des vaches laitières ou allaitantes, sinon plusieurs races d'animaux (chevaux, chèvres, moutons ou bovins) sont celles qui génèrent les plus bas.

Emplacement et région

L'emplacement d'une exploitation influence son revenu de manière considérable. On a pour habitude de subdiviser la Suisse en trois zones : la zone de plaine, la zone des collines et la zone de montagne. Ces zones présentent des conditions de production très diverses. Les conditions climatiques peuvent y être très variables. Par exemple, les températures moyennes étant plus basses à la montagne qu'en plaine, les grandes cultures et les cultures fourragères situées en altitude donnent des rendements moindres.

L'inclinaison du terrain ainsi que le travail supplémentaire et les coûts de production plus élevés qu'elle engendre constituent une autre entrave. C'est en zone de plaine, où les conditions de production sont idéales, que les revenus sont les plus élevés.

Taille de l'exploitation

La taille d'une exploitation a un effet positif sur son revenu. Comme le montre une étude d'Agroscope⁸, le revenu augmente aussi bien avec le nombre d'animaux qu'avec la surface cultivée. En d'autres termes, les exploitations qui cultivent nettement plus de terres ou élèvent nettement plus d'animaux que les autres sont celles au revenu le plus élevé. Cette différence s'explique par le fait que les grandes exploitations profitent d'économies d'échelle plus importantes. Elles peuvent utiliser leur main-d'œuvre et leurs ressources de manière beaucoup plus efficace, car les frais fixes peuvent être répartis sur davantage de création de valeur entre autres. Leur coût par unité de production s'en retrouve réduit, et il leur reste davantage d'argent au final. À noter toutefois que les petites exploitations peuvent aussi être rentables.

Il n'est en outre pas si simple d'agrandir son exploitation. Comme le souligne le Conseil fédéral⁹, le potentiel de croissance des surfaces est très limité en maints endroits de Suisse en raison de la faible mobilité des surfaces. L'offre en surface agricole utile est donc réduite et la gestion de surfaces supplémentaires n'est en général guère possible.

Augmenter le cheptel n'est pas facile non plus. Il faut souvent davantage de places de stabulation, lesquelles sont assorties de mesures de construction, et donc d'investissements et de coûts sur le long terme. Il faut aussi disposer de suffisamment de surface pour produire des fourrages ou épandre le surplus d'engrais de ferme.

⁷ Conseil fédéral, 2024

⁸ Renner et Lips, 2017

⁹ Conseil fédéral, 2024

Investissements

Dans l'agriculture, des investissements importants sont souvent nécessaires, par exemple dans les bâtiments ou les machines. Dans l'idéal, un investissement se traduit par une hausse du rendement. Les exploitations performantes parviennent à utiliser leurs investissements de manière productive et à bien les amortir. Les exploitations qui ont surinvesti dans les machines et les bâtiments d'exploitation par rapport à leur surface disponible et à leur cheptel sont désavantagées. Les amortissements et les frais courants élevés pèsent lourdement sur le revenu¹⁰.

Cependant, même les investissements bien planifiés sont liés à des taux d'intérêt sur le long terme, qui peuvent faire augmenter le taux d'endettement. Dans l'agriculture, les horizons temporels pour l'amortissement sont très longs en raison de la faiblesse des recettes financières et sont donc empreints d'incertitude.

Formation

Le niveau de formation du/de la chef-fe d'exploitation semble aussi avoir une influence sur le revenu. Ceux ayant suivi une formation supérieure (examen professionnel ou de maîtrise, HES) ou étant diplômés d'une haute école gagnent en moyenne davantage¹¹.

¹⁰ Renner et Lips, 2017

¹¹ Renner et Lips, 2017

1.4. Trois questions à la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach



Bref portrait

Christine Bulliard-Marbach est conseillère nationale fribourgeoise du Centre. En parallèle de son activité de parlementaire, elle gère une exploitation agricole. Fin 2021, elle a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral de fournir un rapport détaillé sur la situation effective des revenus des familles paysannes de Suisse. Ce rapport a été publié le 1^{er} mars 2024.

Qu'est-ce qui vous a poussée à déposer votre postulat sur les revenus des familles paysannes ?

En tant que fille de paysans, je connais l'agriculture depuis mon enfance et, en tant que politicienne, je m'engage pour de bonnes conditions cadres dans ce secteur économique important. Aujourd'hui, les agriculteurs-trices sont soumis à une lourde pression. Rares sont les secteurs économiques autant réglementés au niveau de la production et des prix. De plus, les protestations paysannes en Suisse et dans les pays voisins ont montré que la situation financière de nombreuses personnes actives dans l'agriculture s'est détériorée. À travers mon postulat, j'ai chargé le Conseil fédéral de traiter en détail la situation des revenus des familles paysannes et de donner des pistes pour améliorer la situation du revenu agricole.

Quel bilan tirez-vous du rapport du Conseil fédéral ?

Du côté de la Confédération, les données statistiques confirment ce que nous savions déjà tous : la paysannerie n'a pas la vie facile. Ce rapport nous offre une panoplie d'arguments supplémentaires. Cependant, il ne tient guère compte d'évolutions importantes dans le secteur agricole. Le recul constant du nombre d'exploitations et de personnes actives dans l'agriculture n'est pas durable. La charge de travail étant supérieure à la moyenne par personne, le nombre d'exploitations a diminué d'un tiers au cours des 20 dernières années. Les propositions de solution pour inverser la tendance font défaut. De plus, les mesures d'amélioration proposées sont incomplètes et en partie irréalistes. Même si les stratégies courantes de management peuvent aider, les chef-fe-s d'exploitation restent dépendants de la situation de leur entreprise, des biens qu'ils produisent et des fluctuations de prix le long de la chaîne de création de valeur. En outre, tous les paysanne-s ne peuvent pas se permettre de suivre une formation ou un perfectionnement coûteux. Au final, il faut prendre en compte la charge non seulement pécuniaire, mais aussi temporelle. Faire dépendre l'obtention des paiements directs de la formation du chef-fe d'exploitation est une idée que je rejette catégoriquement. La demande de versements deviendrait encore plus chronophage, et certaines exploitations seraient perdantes.

Qu'attendez-vous de la prochaine politique agricole (PA30) en matière de revenu des familles paysannes ?

Il faut des possibilités d'amélioration solides. Par exemple un accès facilité à des programmes de formation ou de perfectionnement. Vu la situation que connaît la politique financière à l'heure actuelle, proposer une telle offre constitue un défi de taille. En juin 2024, le Conseil fédéral a adopté le message relatif aux enveloppes financières 2026-2029. En raison de la situation tendue que connaît le budget fédéral, le total est de 230 millions de francs inférieur à celui de la période en cours. Comme il fallait s'y attendre, il est prévu de réduire les paiements directs, si importants pour de nombreuses exploitations. Cette contradiction souligne la nécessité d'agir avec plus d'insistance sur les prix. S'affirmer en tant qu'agriculteur-trice ou paysanne doit aussi rester attrayant sur le plan économique.

1.5. Les employé-e-s agricoles et la famille paysanne en tant qu'employeuse

Comparée à celle des pays voisins, l'agriculture suisse se caractérise par de très petites structures et des exploitations familiales. La main-d'œuvre familiale continue d'effectuer plus des trois quarts du travail. Cependant, l'importance des employé-e-s externes à la famille gagne lentement mais constamment en importance. Entre 2015 et 2021, leur nombre a augmenté de 11,2 %, tandis que celui de ceux composant la main-d'œuvre familiale a diminué¹².

Les contrats de travail fixent les conditions d'engagement des employé-e-s agricoles de manière contraignante. Les chef-fe-s d'exploitation sont tenus d'assurer l'assistance de leur main-d'œuvre et de lui accorder des conditions décentes en matière de travail mais aussi notamment en ce qui concerne leur logement. Le temps de travail hebdomadaire des employé-e-s agricoles est estimé à 55 heures (10 heures par jour ; 5,5 jours par semaine). Leur situation est similaire à celle des chef-fe-s d'exploitation, c'est-à-dire que leur temps de travail hebdomadaire pour un emploi à plein temps est de loin supérieur aux 42,5 heures usuelles dans les autres secteurs. Par contre, le salaire est plutôt inférieur à la moyenne. Selon les [directives salariales](#), il dépend de la formation, de la fonction et de l'expérience de la personne. Comme les employé-e-s agricoles habitent et mangent souvent sur l'exploitation, il n'est pas rare qu'une partie du salaire leur soit versée en nature, c'est-à-dire sous forme de repas ou de logement.

1.6. Prévoyance dans l'agriculture

Pour les chef-fe-s d'exploitation ainsi que leur main-d'œuvre familiale, la situation du revenu agricole a des répercussions directes sur la situation en matière d'assurance, de retraite et de prévoyance. Si ce revenu suffit déjà à peine pour la vie de tous les jours ou pour des investissements rentables, il est difficile de l'allouer à la prévoyance et à l'assurance professionnelle. La prévoyance n'en demeure pas moins essentielle, notamment en raison du fait qu'un revenu faible ne donne lieu qu'à une rente AVS tout aussi basse. Suivant les circonstances, cette rente ne suffit pas à assurer une retraite décente si elle n'est pas complétée par un capital de prévoyance. Il est primordial de mettre de l'argent de côté pendant sa vie professionnelle, dans l'hypothèse où une incapacité de travail ou la vieillesse ne permettrait plus que de générer un revenu encore plus faible, voire plus de revenu du tout.

Un relevé de l'Office fédéral de la statistique effectué en 2020¹³ montre que seuls 58 % des chef-fe-s d'exploitation agricole qui travaillent uniquement sur leur exploitation disposent d'un deuxième pilier. Ce taux passe même à 51 % pour la conjointe ou le conjoint collaborant sur l'exploitation mais ne poursuivant aucune autre activité. Les chiffres sont similaires pour ce qui est de la souscription, nécessaire, d'une assurance d'indemnité journalière.

Au même titre que le travail et la pression financière, le risque qu'un coup du sort (incapacité de travail, décès, divorce, etc.) chamboule l'exploitation agricole et menace son maintien représente souvent une charge psychologique. En cas de divorce, la personne qui doit quitter l'exploitation renonce très souvent aux indemnités financières qui lui sont légalement dues pour cause de précarité financière de l'autre partie. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'abandonner ou de vendre l'exploitation.

Dans l'ensemble, les familles paysannes sont très nombreuses à vivre avec le risque permanent de devoir abandonner leur exploitation si elles ne sont pas en pleine capacité de travailler. En général, elles sont conscientes de cet état de fait, car, si elles connaissent les risques, elles ne peuvent pas les couvrir par manque de moyens financiers. Une étude commandée par le Conseil fédéral sur la situation de prévoyance des indépendant-e-s et publiée en 2022¹⁴ révèle que, dans l'agriculture, la part moyenne du revenu à l'âge de la retraite provient à 65 % du premier pilier, c'est-à-dire de la rente AVS. Ce n'est donc toujours pas une surprise si le revenu moyen des paysan-ne-s à la retraite ne s'élève qu'à 30 191 francs par an et par personne, soit

¹² Conseil fédéral, 2024

¹³ Office fédéral de la statistique, 2021b

¹⁴ Conseil fédéral, 2022a

bien moins que les 38 990 francs que touchent toutes les autres personnes autrefois indépendantes en Suisse.

Le bilan est sans appel : en tant d'indépendant-e-s, les chef-fe-s d'exploitation ainsi que leur main-d'œuvre familiale ne sont pas tenus de cotiser à toutes les assurances sociales. Ils doivent donc faire preuve d'esprit d'initiative s'ils veulent s'assurer une bonne prévoyance. Pour les agriculteurs-trices au revenu faible, il est déjà difficile de réserver suffisamment de moyens pour les investissements de l'exploitation et les autres obligations financières. Par conséquent, une prévoyance adéquate n'est pas leur priorité. Cette situation ne peut pas non plus être résolue par davantage d'obligations de s'assurer. Comme constaté dans l'étude commandée par le Conseil fédéral¹⁵, la seule solution est de disposer d'un revenu suffisamment élevé afin de pouvoir se constituer une prévoyance adéquate pour faire face aux risques de la vieillesse, d'un décès, voire d'une éventuelle invalidité ou séparation, tout en continuant de couvrir les besoins nécessaires et les investissements de l'exploitation.

¹⁵ Conseil fédéral, 2022a

1.7. Portrait de l'exploitation de Gabi et Beat Schürch-Wyss

« Notre objectif, c'est de générer notre revenu en premier lieu à partir de l'agriculture. Pour ça, nous avons besoin de prix équitables. »

Gabi et Beat Schürch gèrent ensemble une exploitation bio avec du bétail laitier, des cultures fourragères et des grandes cultures dans le canton de Berne. Ils ont quatre enfants âgés d'entre 15 et 23 ans et accordent beaucoup d'importance à la régularité des jours de congé, de même qu'à une ou deux semaines de vacances par an. Cela étant, la vie n'est pas de tout repos.



« Nous sommes tous deux reconnus comme indépendants et gérons l'exploitation en partenariat. Nous prenons ensemble les décisions concernant les investissements. Nous partageons en deux le revenu agricole. »

Il y a toujours à faire dans l'agriculture. L'exploitation des Schürch n'échappe pas à la règle. Beat travaille entre 60 et 70 heures par semaine, dix heures par jour et « seulement » cinq le dimanche. Seul l'élevage requiert tous les jours minimum de travail. Gabi travaille quant à elle 35 heures par semaine sur l'exploitation. Le ménage, la gestion de l'exploitation et le jardinage s'enchaînent de manière si fluide qu'il est souvent difficile d'estimer la part du temps de travail dédiée au foyer et celle dédiée à l'exploitation.

Vacances

Gabi et Beat Schürch peuvent prendre une à deux semaines de vacances par an. Tout dépend s'ils arrivent à organiser leur remplacement. En 2022 et 2024, ils ont exceptionnellement pu prendre deux semaines de vacances d'une traite, car leur fils est agriculteur de formation et qu'il a pu s'occuper de l'exploitation pendant leur absence.

Être en vacances et quitter temporairement l'exploitation est important

En général, Gabi et Beat Schürch gèrent bien la charge de travail. Les vacances et les jours de congé sont importants pour eux : « Quitter temporairement l'exploitation nous permet de voir les choses de l'extérieur et de vraiment déconnecter. » Si, dans l'agriculture, les vacances et les jours de congé sont pour ainsi dire assurés pour les employé-e-s, les indépendant-e-s, eux, doivent travailler pour. « Ça demande une certaine estime envers soi-même et la volonté d'investir, par exemple en embauchant de la main-d'œuvre ou en payant un-e remplaçant-e pendant les vacances. » À l'époque, les Schürch pouvaient compter sur le père de Gabi. À présent, ils sont beaucoup plus liés à l'exploitation. C'est pourquoi Gabi et Beat ont décidé il y a quelques années d'engager une personne à 40 %. « Cela nous donne une marge de manœuvre », reconnaissent-ils. Comme le manque de main-d'œuvre se fait aussi ressentir dans l'agriculture, trouver du personnel peut se révéler difficile.

Changements constants et attentes de la société

L'environnement en constante mutation est la principale charge que perçoit le couple d'exploitants. Par exemple l'ajustement annuel des prescriptions dans la manière de produire. « Nous avons toujours un peu peur d'avoir omis quelque chose. Un oubli peut notamment avoir des conséquences financières s'il apparaît lors d'un contrôle. »

Les attentes de la société constituent un autre point essentiel. Ces attentes peuvent elles aussi être pesantes. « Nous donnons chaque jour le meilleur de nous-mêmes et, pourtant, nous avons parfois le sentiment que ce n'est pas assez. À l'époque, les débats politiques sur le bien-être animal ou l'eau potable nous ont aussi valu des reproches comme quoi nous maltraitons nos animaux et que nous polluons l'environnement », raconte Gabi. À présent, ces questions ne font heureusement plus autant de remous. « Nous sommes parfois dépités, car la demande en produits durables est faible. Par exemple, après notre passage au bio, nous avons dû continuer à écouler le lait dans le canal conventionnel pendant encore six mois à cause de problèmes de vente. » Après 2022, la demande notamment de bois s'est effondrée, bien qu'il s'agisse d'un agent énergétique très durable.

Sur le plan financier, c'est surtout la hausse qu'a connue le prix des agents de production qui inquiète le couple depuis quelques années maintenant. « En 2022, le prix du lait était élevé, mais notre plus-value est directement partie dans le financement des surcoûts de l'énergie », racontent les exploitants.

Prévoyance et assurance

Beat et Gabi Schürch disposent tous deux d'une assurance-accident, d'une assurance-vie et d'une assurance d'indemnité journalière. Pour eux, il est très important d'être assurés en cas de coup du sort. Ainsi, tant eux-mêmes que leur exploitation sont à l'abri des risques.

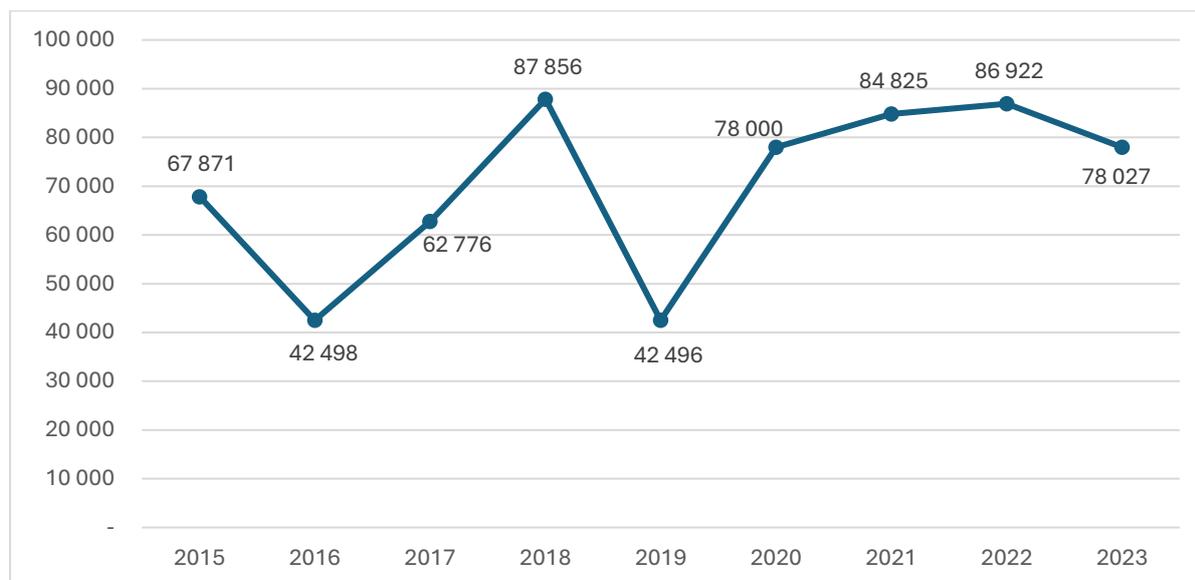
« On ne sait jamais si on va rester en bonne santé ou si on va avoir un accident. Ce n'est pas facile de parler de décès, d'invalidité ou de divorce dès le mariage ou la reprise de l'exploitation. Mais il est essentiel de prendre des mesures quand tout va bien pour être assuré en cas de coup dur. » Gabi a repris l'exploitation de sa famille en tant qu'unique propriétaire. C'est pourquoi les détails quant au statut et à la position de Beat ont été fixés dans leur contrat de mariage. Ainsi, la situation est claire pour les deux, surtout pour Beat.

Pour ce qui est de la prévoyance, ils cotisent depuis cinq ans au deuxième pilier, de sorte à percevoir une rente plus ou au moins correcte à la retraite. « Avant, c'était financièrement juste impossible, parce qu'il fallait investir dans l'exploitation. »

Les Schürch se font aussi régulièrement conseiller lorsque leur situation de vie change ou que des investissements approchent. « Jusqu'à présent, nous nous en sommes toujours bien sortis, par exemple avant le mariage ou quand les enfants sont arrivés. » À présent, les conjoints suivent un conseil en exploitation et un coaching. « Bien sûr, ce sont aussi des investissements financiers, mais qui seront compensés par une stratégie d'entreprise efficace », expliquent-ils avec conviction.

Le revenu agricole peut varier fortement d'une année à l'autre. La figure 4 permet de se rendre compte des fluctuations que connaissent les Schürch sur leur exploitation.

Figure 4 : Revenu agricole de la famille Schürch



Raisons des fluctuations :

2016 : construction d'une installation de biogaz, donc aussi hausse des charges salariales pour les auxiliaires.

2019 : transformation du jardin, remplacement d'un appareil de fauche

2022 : deux ventes de bois d'œuvre, mais aucune en 2023

2023 : problèmes dans la production d'électricité (fermenteur et installation). Coûts de réparations inopinément élevés, hausse des charges salariales, nouvelle répartition des paiements directs. Coûts supplémentaires pour les semences, parce que les oiseaux avaient mangé le premier semis.

Défis entrepreneuriaux

Les Schürch ont pour objectif de générer leur revenu en premier lieu à partir de l'agriculture. « Pour ça, nous avons besoin de prix équitables. C'est le seul moyen de développer notre exploitation, de disposer d'assez de moyens financiers à investir dans l'exploitation et la prévoyance. » Des prix équitables sont aussi une condition pour verser à eux-mêmes, à leurs employé-e-s et à la main-d'œuvre familiale un salaire décent. « En fin de compte, nous voulons transmettre une exploitation en bonne santé à la génération suivante. » Les Schürch exigent aussi la sécurité de planification de la part des acheteurs, des labels ainsi que de la Confédération : « On n'a pas le droit de changer les règles du jeu à court terme. Quand on investit, il faut conserver une sécurité sur le long terme. »

Comme la transmission de l'exploitation, sinon la création d'une communauté père-fils devrait avoir lieu au cours des cinq à dix prochaines années, les investissements doivent être bien réfléchis. Au final, il faut aussi que la prochaine génération soit d'accord avec les achats conséquents. « Si notre fils reprend l'exploitation, la question se pose aussi à moyen terme de savoir qui d'entre nous deux travaillera encore à combien de pour cent sur l'exploitation. » Le salaire que percevront encore les anciens exploitants déterminera aussi le revenu qu'ils devront ou voudront générer en dehors de l'agriculture.

Malgré ces nombreux défis, les Schürch gèrent leur exploitation avec dévouement et passion, deux qualités sans lesquelles rien n'est possible dans l'agriculture. Ce trait de caractère leur vaut la reconnaissance de la population, du marché, des transformateurs et de la Confédération. Tous doivent contribuer à ce que les familles paysannes soient correctement indemnisées pour leurs prestations et pour qu'elles puissent se dégager du temps libre. Mais les chef-fe-s d'exploitation doivent estimer leur travail et leur propre personne pour pouvoir profiter de ce temps.

<p>L'exploitation familiale des Schürch</p> <p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 33 ha de surface agricole utile <ul style="list-style-type: none"> ○ 7 ha de terres ouvertes (épeautre, mélange de plantes entières d'ensilage) ○ 22 ha de surfaces herbagères (prairies et pâturages) ○ 4 ha de surfaces de promotion de la biodiversité ▪ 35 vaches laitières et de remonte, vêlages saisonniers et système de pâturage intégral ▪ Certifiée Bio Suisse depuis 2018 ▪ Gestion de l'exploitation selon les concepts de l'agriculture régénérative <p>Sylviculture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 ha de forêt <p>Production d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite installation de biogaz et chauffage aux copeaux de bois ▪ Électricité pour 15 maisons individuelles ▪ Chauffage pour 3 maisons, chauffage supplémentaire à partir d'une température extérieure inférieure à 5°C. ▪ Raccord au réseau de chaleur du voisin 	<p>Répartition des tâches</p> <p>Beat : exploitation, enregistrements de l'exploitation, aide au ménage et au jardin</p> <p>Gabi : comptabilité, administration de l'exploitation, communication, ménage, jardinage, aide à l'étable</p> <p>Engagements</p> <p>Gabi est vice-présidente de l'USPF, où elle préside le domaine spécialisé politique familiale et sociale. « Mon engagement à l'USPF me permet de dégager un petit revenu supplémentaire. Travailler dans le secteur privé me permettrait certes de gagner plus, mais j'ai à cœur de m'engager et d'œuvrer en vue d'améliorations. »</p> <p>Beat lui aussi effectue du volontariat et est engagé dans des associations. « Ces activités sont très enrichissantes et permettent d'élargir notre réseau et nos horizons. Mais garder l'équilibre de sorte que toute la charge reste supportable est un sacré défi. »</p>
---	--

2. Durabilité sociale et économique dans la politique agricole

2.1. Efforts fournis jusqu'à présent

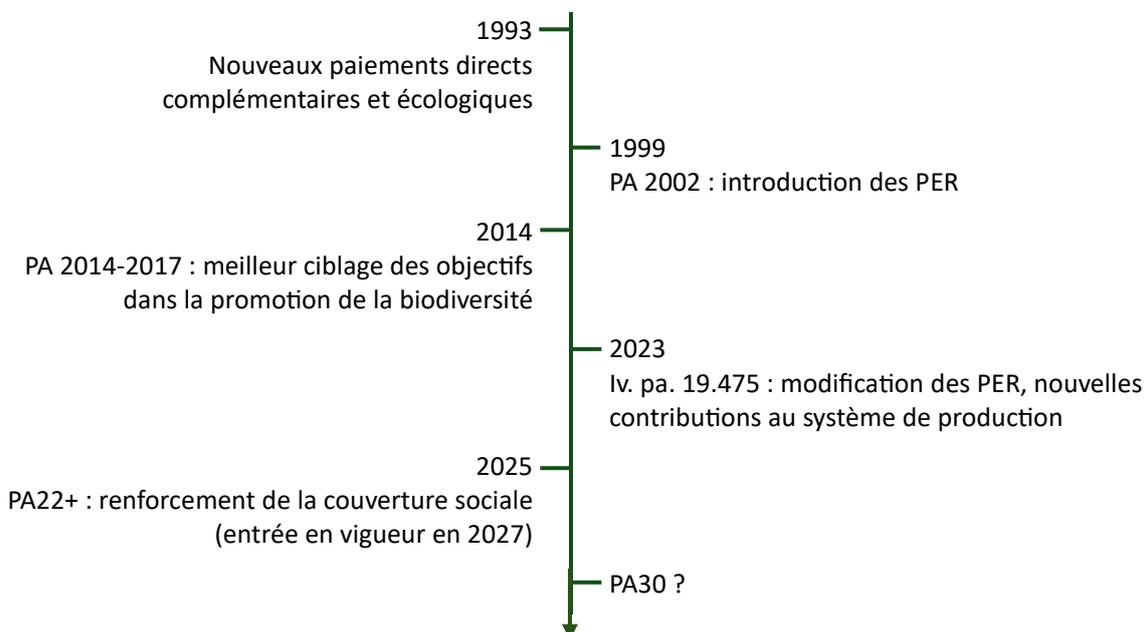
Il y a de cela une trentaine d'années, la politique agricole a atteint ses limites. Les garanties des prix et de l'écoulement alors en vigueur pour des produits agricoles tels que le lait et le pain ont entraîné une surproduction. En outre, les garanties ont fait croître les dépenses fédérales et la surproduction a eu des répercussions négatives sur l'environnement. En conséquence, ces garanties ont été démantelées les unes après les autres et des paiements directs indépendants de la production ont été introduits. Ces paiements indemnisent des prestations d'intérêt général, comme l'entretien du paysage rural ou la promotion de la biodiversité. Par ailleurs, ils constituent un instrument de pilotage pour rendre la production plus respectueuse de l'environnement et des animaux.

Aujourd'hui encore, le respect des prestations écologiques requises (PER) introduites dans les années 90 constitue la condition pour prétendre aux paiements directs. À chaque étape et jusqu'à ce jour, la politique agricole s'est concentrée de plus en plus sur des mesures de durabilité écologique et d'amélioration des perspectives économiques pour les exploitations agricoles. Comme leur nom l'indique, les [PER](#) comprennent surtout des exigences liées à la gestion écologiquement durable. Les différents paiements directs auxquels donne droit le respect des PER servent à indemniser en premier lieu des mesures écologiques. Il existe aussi des versements forfaitaires pour l'amélioration de la rentabilité. Ce système prend trop peu en compte les autres formes de soutien économique et les aspects sociaux.

Pour les exploitations à la situation économique précaire, la politique agricole garantit depuis un certain déjà des [aides aux exploitations](#). Les exploitations connaissant des difficultés financières qui ne leur sont pas imputables peuvent recevoir un prêt sans intérêt. Il serait cependant plus judicieux de faire en sorte que les exploitations n'en arrivent pas à cet extrême.

La politique agricole à partir de 2022 (PA22+) introduit une nouvelle mesure sociale obligatoire pour toucher des paiements directs : à partir de 2027, les conjoint-e-s travaillant régulièrement sur l'exploitation seront pour la première fois soumis à l'obligation de souscrire une couverture d'assurance pour la prévoyance des risques (invalidité et décès) et la perte de gain pour cause d'accident ou de maladie.

Chronologie des dernières PA et des principaux instruments¹⁶



¹⁶ Rapport agricole 2023 (2023a)

2.2. Mandat de la prochaine politique agricole

L'élaboration de la politique agricole à partir de 2030 (PA30) est aujourd'hui en cours. En 2022, le Parlement a déposé la motion 22.4251 « Rapport sur l'orientation future de la politique agricole. Concrétisation de la ligne stratégique », chargeant le Conseil fédéral de définir les principales orientations stratégiques de la prochaine politique agricole. Dans cette optique, l'accent doit être mis sur les quatre aspects suivants :

- Garantie de la sécurité alimentaire
- Réduction de l'empreinte écologique de toute la filière alimentaire
- Amélioration des perspectives économiques et sociales pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire
- Simplification des instruments et réduction de la charge administrative

Dans le cadre du revenu agricole et de la qualité de vie, les deux derniers points revêtent une importance toute particulière. L'amélioration des perspectives économiques est nécessaire pour rehausser le revenu agricole. Ces dernières années, ce revenu a en moyenne certes augmenté. Cependant, seule une minorité des exploitations atteint aujourd'hui le revenu comparable. La Confédération décide aussi d'améliorer les perspectives sociales en même temps que les perspectives économiques. En effet, comme le Conseil fédéral l'explique dans son rapport, le secteur agricole doit rester attrayant aux yeux des jeunes professionnel-le-s. Par ailleurs, la qualité de vie dans l'agriculture doit être élevée, et l'assurance des familles paysannes garantie¹⁷. Du reste, l'obligation de la couverture sociale adoptée dans le cadre de la PA22+ pour les partenaires travaillant régulièrement sur l'exploitation peut être considérée comme un progrès important¹⁸.

La simplification du contenu et un allègement de la charge administrative constituent deux autres objectifs de la PA30. L'atteinte de ces objectifs contribue elle aussi à améliorer l'acceptabilité sociale, car nombre de familles paysannes éprouvent la masse de documents à présenter et de prescriptions légales à respecter comme un fardeau¹⁹. Par le passé, la simplification administrative constituait déjà un objectif de la politique agricole. Cependant, de nouvelles réglementations réduisent à néant chaque (petit) progrès. C'est le cas par exemple de l'[lv. pa. 19.475](#) « Réduire le risque de l'utilisation des pesticides », dont l'application des mesures entraîne de nouvelles réglementations et une complexité supplémentaire²⁰. Le Conseil fédéral reconnaît lui aussi cette problématique : « Il est donc incontestable qu'en dépit des efforts d'allègement, les exigences associées aux instruments de politique agricole se sont généralement accrues, et ce tant sur le plan de la quantité (p. ex. nombre de réglementations) que sur celui de la qualité (caractère complexe des dispositions)²¹. »

2.3. Indicateurs et suivi

L'échantillon Situation du revenu prélevé dans le cadre du Dépouillement centralisé des données comparables permet à Agroscope d'analyser chaque année la situation économique et le développement de l'agriculture indigène. Les connaissances sur le revenu des familles paysannes servent de base pour évaluer la politique agricole et le cadre économique. Le suivi des revenus agricoles fournit en outre une panoplie d'arguments pour la Confédération, les associations ou les autres organisations qui s'engagent dans la politique agricole.

¹⁷ Conseil fédéral, 2022b

¹⁸ Office fédéral de l'agriculture, 2024

¹⁹ *Ostschweizer Fachhochschule*, 2022

²⁰ Conseil fédéral, 2022b

²¹ Conseil fédéral, 2022b

Ci-après figurent quelques grandeurs et indicateurs expliqués :

Main-d'œuvre

- **Unités de travail annuel de la famille (UTAF) :** les UTAF désignent le travail fourni par une unité de main-d'œuvre familiale travaillant à plein temps. Parmi cette main-d'œuvre figurent notamment le/la chef-fe d'exploitation ainsi que le/la partenaire, les parents et les enfants collaborant sur l'exploitation. Une UTAF correspond à 2800 heures de travail par année, soit 280 jours de travail normal à 10 heures par jour. L'indication des UTAF se fonde sur la déclaration individuelle de chaque exploitation et ne peut dépasser 2800 heures par an. Une charge de travail plus importante, comme c'est souvent le cas chez les chef-fe-s d'exploitation (*voir chap. 1.2. Charge de travail*) sera donc toujours comptée comme 1 UTAF (2800 heures de travail).

Revenus

- **Revenu agricole :** le revenu agricole désigne le revenu généré par la famille paysanne sur l'exploitation. Il résulte de la différence entre les recettes et les charges. Le salaire des employé-e-s n'est pas compris dans ce revenu.
- **Revenu du travail :** le revenu du travail désigne le revenu par unité de main-d'œuvre familiale, c'est-à-dire le revenu généré par une personne non employée travaillant à plein temps. Ce revenu se calcule en retranchant du revenu agricole les coûts calculés des capitaux propres investis dans l'exploitation puis en divisant le résultat par le nombre d'UTAF.
- **Revenu total :** outre le revenu agricole, le revenu total du ménage agricole fait l'objet d'une publication. Ce revenu comprend les revenus supplémentaires non agricoles, p. ex. les allocations pour les enfants ou le salaire généré dans une autre activité.
- **Salaire horaire :** le salaire horaire de la main-d'œuvre familiale n'est ni calculé ni publié à intervalles réguliers. Dans le rapport du Conseil fédéral sur les revenus des familles paysannes en réponse au postulat 21.4585, ce salaire n'a été calculé qu'une seule fois selon la région, le type d'exploitation et autres. Le salaire horaire permettrait de montrer clairement le temps et l'effort investis dans la génération du revenu agricole. La Confédération a toutefois indiqué que le salaire horaire continuerait de ne faire l'objet d'aucune publication.

Indicateur de politique agricole

- **3e quartile :** à l'avenir, la Confédération entend vérifier les objectifs de revenu de la politique agricole en comparant le revenu du travail agricole du 3^e quartile (25 % gagnent plus, 75 % moins) au salaire médian (50 % gagnent plus, 50 % gagnent moins) de la population régionale. Elle justifie ce changement en se fondant sur l'art. 5 LAgr (voir chapitre 1), selon lequel les exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique doivent pouvoir réaliser un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région. La Confédération définit ainsi 25 % des exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique comme étant les meilleures, tandis que 75 % des autres exploitations n'ont pas droit à cette désignation.

Interprétation

Les indicateurs utilisés pour évaluer les revenus donnent une image distordue de la situation économique des familles paysannes de Suisse. Utiliser le revenu agricole des exploitations les plus épanouies pour estimer l'atteinte des objectifs politiques ne rend pas compte de la réalité. En outre, cette méthode permet à la Confédération de se dédouaner de toute responsabilité. C'est pourquoi il faut des indicateurs clairs et objectifs, qui rendent compte de manière effective de la situation économique des familles paysannes et qui servent de base pour la mise en place de mesures politiques.

Dans ce cadre, le revenu du travail est une grandeur importante. Il permet d'estimer la situation du revenu indépendamment des changements structurels. Il montre aussi clairement le montant que peut générer une unité de main-d'œuvre familiale avec le travail agricole fourni. À l'inverse, comparer le 3^e quartile avec la médiane du revenu de référence est peu compréhensible. C'est comme comparer des pommes et des poires. Une comparaison plus sensée requiert également de se fonder sur la valeur médiane dans l'agriculture. Pour aussi tenir compte de l'évolution effective du temps de travail, il faudra publier de manière constante le salaire horaire (revenu du travail par heure de la main-d'œuvre familiale). En effet, la tendance de

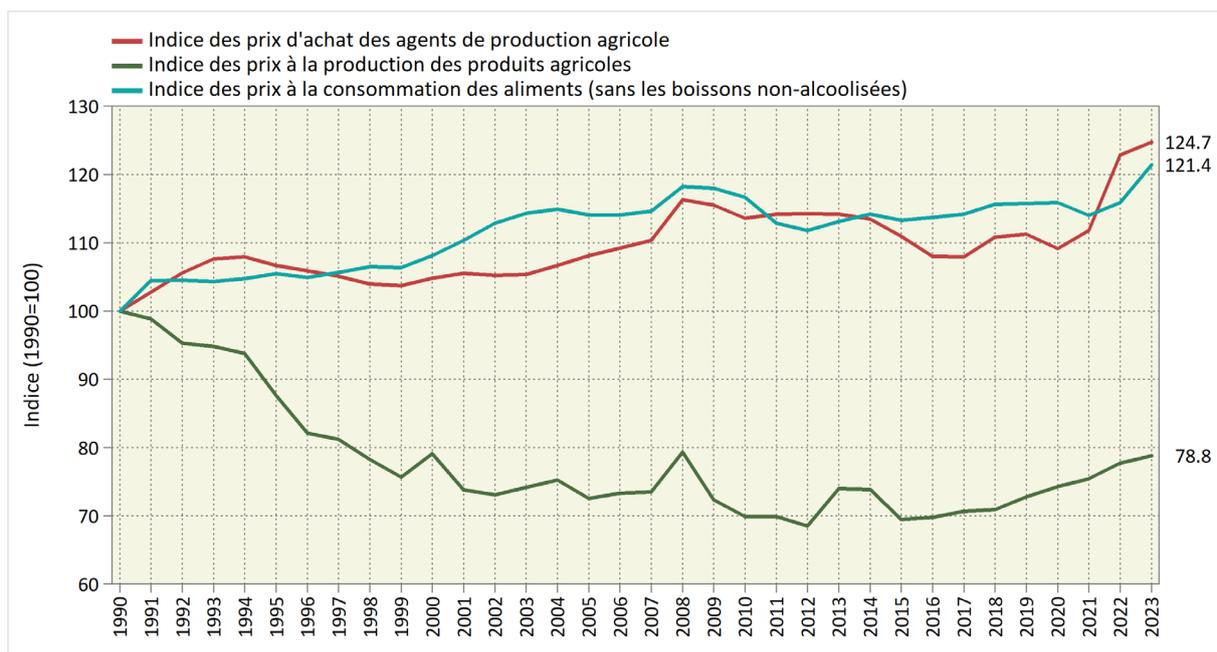
ces dernières années indique que l'engagement de cette main-d'œuvre va croissant. C'est pourquoi le nombre d'UTAF ne correspond pas forcément au temps de travail réel. En outre, la comparaison actuelle du revenu avec le reste de la population active donne l'impression que celle-ci fournit à plein temps le même volume de travail. Or, la différence entre l'agriculture et les secteurs secondaire et tertiaire est considérable en réalité.

La part des exploitations qui atteignent le revenu comparable en fonction de la région (voir chap. 1.3. Situation du revenu) constitue une autre grandeur parlante. Combinée avec une comparaison de deux médianes, elle donne un bon aperçu de la manière dont évolue la situation.

3. Revenus et marché

Les exploitations agricoles de Suisse génèrent en moyenne 80 % de leur revenu sur le marché. Dans la zone de plaine, cette part est de 85 %, soit plus haute que dans les zones des collines et de montagne, où elle est de respectivement 77 % et 61 %²². Par conséquent, les prix à la production ont une énorme influence sur le revenu des familles paysannes. La création de valeur sur le marché est cependant confrontée à des défis de taille. En Suisse, les coûts de production sont plus élevés que les prix à la production (fig. 5). À partir de 2021, les coûts notamment des principaux agents de production tels que les engrais, les fourrages et les carburants ont une fois de plus affiché une hausse marquée, suite à quoi les acheteurs (industrie, commerce, etc.) n'ont pas relevé suffisamment les prix à la production. Les familles paysannes ont donc dû assumer à elles seules le renchérissement de la production agricole. En 2022, cette évolution s'est clairement ressentie dans le revenu agricole, lequel a diminué malgré la bonne récolte et le prix élevé des volailles, des bovins et du lait²³.

Figure 5 : évolution des indices de prix dans l'agriculture (sources : OFS, Agristat)



Pour permettre aux familles paysannes de générer un revenu décent à l'avenir, les prix à la production des biens agricoles doivent être réhaussés davantage que n'augmente le renchérissement des agents de production. En effet, il n'existe pas de paiements directs pour compenser le renchérissement et amortir cette évolution négative. En conséquence, une rémunération financière adéquate sur le marché est une condition pour que l'agriculture suisse se développe de manière socialement et économiquement durable.

²² Rapport agricole 2023 (2023b)

²³ Jan, Schmid, Renner, Schiltknecht et Hoop, 2023

4. Perspectives pour les jeunes agriculteurs-trices

4.1. L'exploitation familiale hier et aujourd'hui

Le modèle caractéristique encore aujourd'hui de l'exploitation agricole familiale remonte au Moyen Âge. Cette structure s'est établie de manière définitive à la fin du XIX^e siècle, pendant la mondialisation de l'économie. Si la révolution industrielle a d'abord permis aux exploitations de gagner en importance, l'ouverture des marchés agricoles a entraîné un effondrement des prix. Comme la demande en main-d'œuvre dans l'industrie était élevée, le salaire des employé-e-s a lui aussi augmenté. Dans cette situation, les exploitations qui pouvaient compter sur la main-d'œuvre familiale étaient particulièrement compétitives et résistantes. Tandis que les structures dans les autres secteurs se sont alors de plus en plus agrandies et professionnalisées, c'est l'exploitation familiale qui s'est établie dans l'agriculture²⁴. Cette structure a généralement perduré jusqu'à présent, même si sa taille, le travail et la répartition des rôles au sein de la famille se sont toujours développés. Malgré la récurrence du terme, il n'existe pas de définition claire pour « exploitation familiale ». Cependant, la FAO a publié des indicateurs en 2014 pour délimiter la notion.

Indicateurs de l'ONU sur ce qu'est une exploitation agricole familiale :

- La compétence décisionnelle appartient à la famille exploitante.
- Sur les terres qu'elle travaille, l'exploitation agricole familiale exerce un pouvoir décisionnel fort, conféré par la propriété foncière ou le droit du bail à ferme agricole.
- La main-d'œuvre est fournie en grande partie par les membres de la famille.
- Le capital financier est en grande partie mis à disposition par la famille ou des bailleurs de fonds classiques.
- La famille exploitante assume les risques.
- L'activité agricole fournit une part notable des revenus de la famille.
- La vie familiale et les activités sur l'exploitation sont étroitement liées.
- La transmission de l'exploitation de génération en génération est monnaie courante.

Aujourd'hui encore, cette description correspond à la majorité des exploitations agricoles. La forme d'organisation est cependant en constante mutation. Ces dernières années ont été marquées par les tendances suivantes :

- **Le rôle des femmes dans l'agriculture évolue.** Si le domaine de responsabilité des femmes se concentre traditionnellement plutôt sur les tâches domestiques, les jeunes femmes prennent de plus en plus des responsabilités sur l'exploitation. La part des femmes à diriger une exploitation a augmenté de manière constante ces dernières années, même si elle est restée faible. Elle s'élève aujourd'hui à 7,1 %²⁵.
- **Le couple exploitant doit poursuivre de plus en plus d'activités extra-agricoles.** Aujourd'hui, les familles paysannes ne vivant que de l'agriculture constituent une minorité. Sur plus de 70 % des exploitations, le/la chef-fe d'exploitation ou son/sa partenaire poursuivent encore une activité en dehors de l'agriculture²⁶. Au cours de la dernière décennie, la part des jeunes femmes en particulier à poursuivre une activité extra-agricole a augmenté et s'élève aujourd'hui à près de deux tiers²⁷.

²⁴ Moser, 2023

²⁵ Agristat, 2023

²⁶ Conseil fédéral, 2024

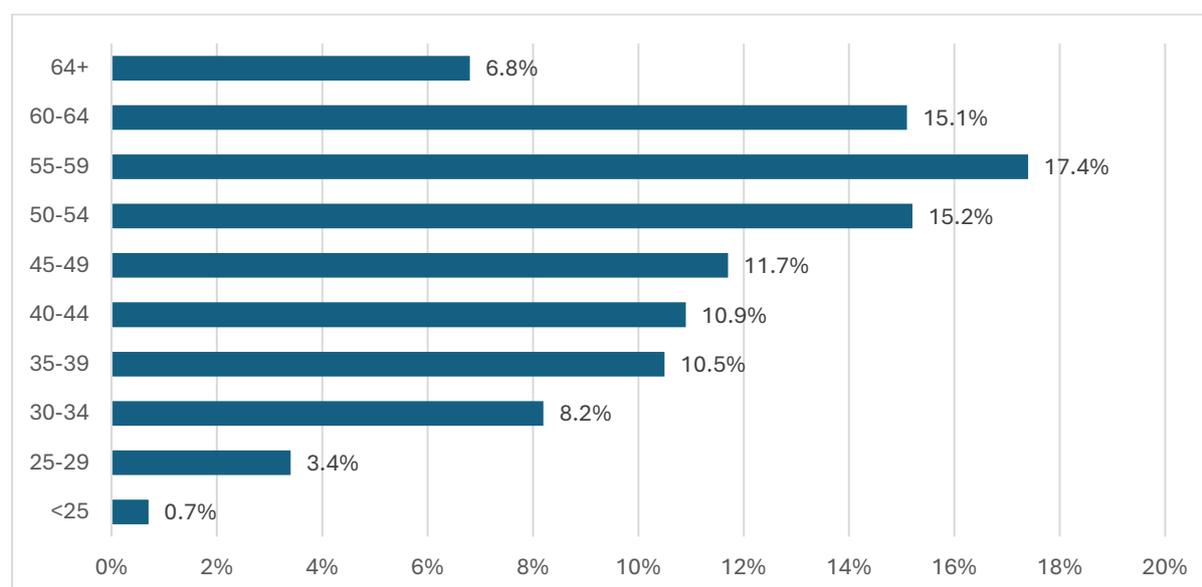
²⁷ Agridea, 2022

- **La part des employé-e-s extra-familiaux augmente.** Alors que les exploitations grandissent et se spécialisent de plus en plus, l'engagement de main-d'œuvre extra-familiale augmente lui aussi. Entre 2015 et 2021, la part des employé-e-s extra-familiaux est passée de 21 % à 24 %²⁸.
- **La collaboration interentreprises a pris ses quartiers.** Si les familles paysannes se sont toujours prêtées un soutien mutuel lors des pics de travail, une collaboration contractuelle est restée rare jusqu'au début des années 90. Depuis, différentes formes de collaboration, comme les communautés d'exploitations, de machines ou d'assolement ont pris leurs quartiers. Les investissements et les charges de travail peuvent ainsi être répartis entre plusieurs personnes avec davantage de souplesse.
- **La couverture sociale s'améliore.** La PA22+ a fait entrer la couverture sociale du/de la conjoint-e dans le catalogue des exigences à respecter pour prétendre aux paiements directs, alors que la prise de conscience de l'importance que revêtent la couverture et la prévoyance sociales est antérieure. En particulier la couverture des femmes a pu être développée au cours des dix dernières années²⁹.

4.2. Changements structurels dans l'agriculture

Au même titre que la répartition de travail au sein de l'exploitation et les formes d'organisation, les structures sur le plan sectoriel sont en mutation. Au cours des dix dernières années, le nombre d'exploitations agricoles a diminué d'environ 1,5 % par an³⁰. Les exploitations ont donc tendance à grandir et à se spécialiser. Ces dernières années, cette évolution s'est quelque peu affaiblie. À moyen terme, un défi supplémentaire pourrait venir compléter les changements structurels ayant déjà cours : ces dernières années, l'âge moyen des chef-fe-s d'exploitation a augmenté. Aujourd'hui, 55 % des exploitations sont gérées par une personne âgée d'au moins 50 ans³¹. Un changement de génération particulièrement important est donc en approche. Au cours des quinze prochaines années, une exploitation sur deux devra trouver une solution de remplacement, car les chef-fe-s d'exploitation auront atteint la limite supérieure d'âge (65 ans) pour la perception des paiements directs.

Figure 6 : part des chef-fe-s d'exploitation par classe d'âge (sources : OFS (2024). Relevé des structures agricoles 2023 ; OFS (2024). Part des exploitants et exploitantes par classe d'âge)



Il est réjouissant de constater que, à l'opposé de l'augmentation de cet âge moyen, se trouve un nombre élevé et stable d'apprenti-e-s. Chaque année, un millier d'apprenti-e-s terminent une formation d'agriculteur-trice CFC. À l'heure actuelle, un total de 3800 apprenti-e-s suivent une formation dans le champ professionnel de l'agriculture. Outre le métier « classique » d'agriculteur-trice, ce champ comprend les

²⁸ Conseil fédéral, 2024

²⁹ Agridea, 2022

³⁰ Office fédéral de la statistique, 2024a

³¹ Office fédéral de la statistique, 2024a

professions maraîcher-ère, arboriculteur-trice, aviculteur-trice, vigneron-ne et caviste³². Une fois la formation de base terminée, environ 15 % visent l'obtention du diplôme de maître-agriculteur-trice ou fréquentent une haute école spécialisée. Les jeunes diplômé-e-s qui quittent l'agriculture pour travailler de manière au moins temporaire dans un autre corps de métier, par exemple dans le domaine de la construction, sont nombreux. Les raisons sont propres à chacun, mais les meilleures perspectives salariales et les horaires de travail plus réguliers constituent certainement de bonnes raisons pour s'orienter vers un emploi en dehors de l'agriculture. Le défi est donc de fidéliser la jeune main-d'œuvre au secteur. En vue du changement de génération, il importe avant tout de poser les conditions cadres de sorte que les jeunes voient des perspectives dans l'agriculture.

4.3. Rôle des jeunes agriculteurs-trices

Dans tous les secteurs, une relève compétente et dotée d'une bonne formation constitue la base d'un développement solide sur le long terme. Pour continuer d'assurer la sécurité alimentaire, de nombreux pays, parmi lesquels la Suisse, ont mis en place différentes mesures d'encouragement des jeunes agriculteurs-trices. En Suisse, ces derniers peuvent percevoir jusqu'à l'âge de 35 ans une aide dite initiale. Il s'agit d'un crédit d'investissement sans intérêt, à rembourser dans un intervalle de douze ans. La remise d'une exploitation constitue un évènement-clé, qui fait suite à un processus de planification s'étalant sur plusieurs années. Dans le meilleur des cas, les décisions stratégiques sont prises au moins cinq ans à l'avance. Le transfert des responsabilités s'effectue par étapes. En effet, la reprise d'une exploitation familiale représente à bien des égards un engagement important :

- **Aspects financiers** : reprendre une exploitation agricole avec des terres, des bâtiments, un parc de machines, des troupeaux et autres constitue une entreprise coûteuse. Il est donc utopique de croire que les jeunes professionnel-le-s disposent déjà des moyens nécessaires. Outre les crédits d'investissement sans intérêt précités, il est de coutume d'investir des crédits hypothécaires et d'autres fonds de tiers. Dans l'agriculture suisse, le taux moyen d'endettement s'élève à 51 %, un des plus forts à l'échelle européenne. Ces dernières années, le capital étranger a continué d'augmenter et s'élève désormais à 580 000 francs par exploitation en moyenne³³.
- **Aspects entrepreneuriaux** : la gestion d'une exploitation requiert des compétences entrepreneuriales considérables. C'est pourquoi non seulement les techniques de production mais surtout les thématiques entrepreneuriales comme la conduite de personnel, les stratégies d'exploitation et la gestion d'entreprise figurent au premier plan de la formation professionnelle supérieure (école de chefs d'exploitation). Au quotidien, les agriculteurs-trices indépendants sont amenés à prendre de nombreuses décisions, allant de la planification de l'assolement à l'engagement d'investissements élevés en passant par la détermination du meilleur moment pour récolter. Toutes ces décisions ont une influence directe sur le revenu.
- **Aspects liés au bien-être animal** : tout-e agriculteur-trice est responsable du bien-être de ses animaux, et ce 24 heures sur 24, ce qui présuppose une grande disponibilité, même en pleine nuit, par une belle journée d'été, les week-ends et les jours fériés. En outre, la garde d'animaux lie fortement à l'exploitation, y compris en matière d'espace. Les équipements modernes d'étable comme les robots de traite ou les systèmes automatiques d'affouragement peuvent permettre une certaine souplesse ou réduire le besoin total de travail, mais ce n'est pas toujours le cas.
- **Aspects écologiques** : des sols sains et des écosystèmes intacts constituent la base de toute forme d'agriculture. Protéger les ressources naturelles et les préserver pour les prochaines générations est dans l'intérêt de toute famille paysanne.
- **Aspects sociaux** : si une exploitation engage encore d'autres employé-e-s, l'employeur-euse est bien entendu responsable d'un environnement de travail équitable, sûr et productif, qu'il s'agisse de main-d'œuvre familiale ou extra-familiale.

³² OrTra AgriAliForm, 2024

³³ Agroscope, 2023

4.4. Entretien avec l'agriculteur Christoph Trachsel

« Il faut beaucoup travailler pour générer un revenu avec une exploitation »



Regula et Christoph Trachsel avec leurs trois enfants. La famille accorde beaucoup d'importance aux soirées et aux week-ends de libres pour passer du temps ensemble.

Il y a 17 ans, vous avez repris une exploitation. Quelle était votre motivation ?

Pour moi, le métier d'agriculteur est particulièrement beau, car j'adore travailler avec les animaux. J'accorde une grande importance à la vie familiale et suis fasciné par la manière dont s'entremêlent travail et vie privée sur une exploitation agricole.

Comment avez-vous vécu le passage à l'indépendance ? Comment gérez-vous la responsabilité de la ferme et des animaux ?

Gérer une exploitation en indépendant est un défi louable et satisfaisant. Je peux développer mon exploitation et moi-même en permanence. Mais pour ce faire, il faut penser comme un entrepreneur.

La responsabilité est grande, mais reprendre et faire perdurer l'exploitation familiale me comble de joie. Je serais heureux que mes enfants en fassent de même un jour.

Quels sont les défis actuels sur votre exploitation ?

Il faut beaucoup travailler pour générer un revenu avec une exploitation et permettre à sa famille de bien vivre. Je m'impose aussi d'améliorer l'exploitation et les processus en permanence, ce qui requiert un engagement de tous les instants. Je me considère comme un entrepreneur actif sur le marché, pas comme un entrepreneur vivant uniquement des paiements directs.

En plus de notre travail quotidien, nous sommes toujours confrontés à de nouveaux défis. Au cours des deux dernières années par exemple, ceux-ci se sont manifestés à travers les fluctuations sur le marché des porcs. Sur notre exploitation, ce sont sûrement les truies qui ont la plus grande influence sur le revenu. Par conséquent, 2022 et 2023 ont été des années très rudes sur le plan financier. Nous avons dû accuser de lourdes pertes et nous endetter encore plus. À l'inverse, tout se passe bien en 2024, ce qui nous permet de rembourser nos dettes.

Que signifie la reprise de l'exploitation sur le plan financier ? Percevez-vous cette obligation comme un fardeau ?

Le début n'a pas été facile. Avant que je ne reprenne l'exploitation, mon père avait construit, et c'est moi qui ai dû éponger les dettes. Les premières années ont donc été marquées par un manque de liquidités. Mon épouse travaillait en dehors de l'exploitation. Son salaire nous a permis de garder la tête hors de l'eau. L'aide initiale et les crédits d'investissement de la Confédération et du canton nous ont également été d'un grand secours. Mais il a aussi fallu les rembourser en dix ans. Sans le soutien de mon père et le salaire extra-agricole de mon épouse, tout aurait été beaucoup plus difficile.

Comment percevez-vous l'attitude de la population envers votre travail ? Comment gérez-vous les préjugés ?

Les nombreuses initiatives nuisibles à l'agriculture de ces dernières années nous ont sans cesse valu des reproches. Entendre ce genre de choses n'est pas très agréable. Mais l'idée que se font de nombreuses personnes de l'agriculture est fautive, loin de la réalité. Depuis lors, je considère que d'informer les gens et de leur expliquer les tenants et aboutissements sur mon exploitation fait partie de mon travail. Chez nous, c'est surtout le magasin de ferme qui permet ce contact. Bien sûr, notre vente directe ne rapporte pas beaucoup, mais elle nous offre l'occasion de montrer aux client-e-s comment sont fabriqués nos produits et quel genre de production ils soutiennent en les achetant.

Quels changements avez-vous effectués sur votre exploitation depuis 2007 ? Quels sont les suivants ?

Peu de temps après la reprise de l'exploitation, nous avons complété notre effectif de vaches et avons investi dans un robot de traite. En 2010, nous avons eu la possibilité d'affermier des surfaces supplémentaires. Notre exploitation est donc passée de 19 à 52 ha. En 2014, nous avons encore pris en affermage deux ateliers d'engraissement pour nos porcs.

L'année prochaine, nous prévoyons de construire une nouvelle porcherie pour les truies tarées avec des places pour mettre bas. La porcherie actuelle se trouve au village et date un peu maintenant. Compte tenu de sa situation, une reconstruction ne vaut pas la peine.

Comment vous organisez-vous pour concilier travail, famille et loisirs ?

L'objectif est d'avoir congé un week-end sur deux, ce qui est possible grâce à mes employé-e-s et mes apprenti-e-s. Nous essayons aussi de toujours finir le travail à 18 h 00 pour pouvoir passer du temps en famille. Nous tenons aussi à passer en famille une semaine en été et une semaine au ski. Cependant, j'atteins facilement les 65 heures de travail par semaine. Il faut dire que mes journées commencent tôt.

Le robot de traite nous permet une grande souplesse, car nous ne sommes plus liés aux heures de traite. Cela étant, nous pouvons compter sur des employés compétents et dignes de confiance, qui s'occupent au mieux de l'exploitation et des animaux pendant mon absence.

Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture ?

Malgré tous les défis, je crois que les perspectives sont bonnes. L'agriculture restera nécessaire à l'avenir, car nos aliments ne se produisent en fin de compte pas tous seuls. Mais je ne pense pas que les changements structurels vont s'arrêter. Je m'attends à voir les exploitations continuer de s'agrandir. Les jeunes sont motivés et veulent mettre la main à la pâte, mais il leur importe également de pouvoir s'accorder du temps libre et des vacances. Malgré ces nombreuses difficultés, je suis convaincu qu'il y a un avenir dans l'agriculture.

Portait de l'exploitation

- 52 ha de surface agricole utile
- Vaches laitières
- Élevage porcin (truies d'élevage et d'engrais)
- Grandes cultures (blé, maïs, betteraves sucrières, colza, triticale et cultures fourragères)
- 2 employés, 2 apprenti-e-s
- Magasin de ferme en libre-service

Les cinq membres de la famille Trachsel vivent à Nuvilly (FR). Le maître-agriculteur Christoph Trachsel est membre du Conseil communal de son village et du comité de Suisseporcs Romandie. Son épouse Regula travaille comme maman de jour indépendante et gère le magasin de ferme.

5. Responsabilité propre des exploitations

5.1. Marge de manœuvre

Mis à part toutes les influences qu'exercent les structures, la politique agricole et la société sur le revenu des familles paysannes, il existe des aspects sur lesquels les chef-fe-s d'exploitation peuvent influencer eux-mêmes en premier lieu.

Outre la maîtrise de la pratique agricole, la gestion d'une exploitation requiert des compétences entrepreneuriales. Les chef-fe-s d'exploitation doivent donc avoir les recettes, les charges, les investissements et en particulier la structure des coûts de leur entreprise bien en main. Différentes mesures peuvent être mises en place pour améliorer le revenu :

Nouveaux secteurs d'activité

S'intéresser à de nouveaux secteurs d'activité ou travailler en dehors de l'agriculture permet d'améliorer le revenu. Les travaux communaux, les activités para-agricoles et l'agritourisme en sont des exemples typiques. À noter toutefois que le travail sur l'exploitation n'en devient souvent pas moindre, raison pour laquelle élargir ses activités professionnelles recèle un risque important de surcharge. Il est donc primordial de se demander quelles activités supplémentaires les infrastructures et le temps dont dispose l'exploitation peuvent supporter. Par exemple, les pics de travail ne devraient pas s'accumuler.

Réduire les coûts

Si une exploitation ne peut guère influencer les prix du marché, la réduction des coûts peut servir à améliorer le revenu agricole. Réduire les coûts est souvent une question de repenser les processus. Parfois, des investissements judicieux et économiques permettent de réduire les coûts à moyen et à long termes. Des amortissements ou des frais courants élevés pour des machines ou des bâtiments sous-utilisés peuvent toutefois avoir une influence négative sur le revenu agricole³⁴.

- [Calculateur numérique des coûts dans la production laitière](#) de la FPSL, de Profilait, d'Agridea et du Forum La Vulg Suisse
- [Calculateur des coûts totaux AgriPerform](#) d'Agroscope

Collaboration interentreprises

Quand il en va de machines ou d'engins cultureux, la collaboration interentreprises permet d'exploiter au mieux les investissements et ainsi de générer une plus-value. Les exploitations disposent d'une myriade de collaborations possibles. L'achat commun de machines, les communautés partielles d'exploitation ou l'échange de parcelles assolées n'en sont que des exemples.

L'aide mutuelle et l'échange accru avec ses collègues constituent aussi des formes importantes de collaboration interentreprises. Bien entendu, les relations entre les exploitations jouent un rôle capital dans ce genre de collaboration, tant sur le plan personnel qu'entrepreneurial. Une collaboration interentreprises doit donc être structurée de manière judicieuse.

Vacances et jours de congé

Quiconque est immergé dans son travail finit souvent par ne plus voir ses erreurs. C'est pourquoi il est important de non seulement échanger avec ses collègues, mais aussi de prendre parfois ses distances avec l'exploitation. Les vacances et les jours de congé permettent ce recul. Cela étant, il y a toujours à faire à la maison... et dans l'élevage de toute façon. Une personne souhaitant prendre des vacances a besoin d'être remplacée. Ce sont souvent des membres de la famille qui assument ce rôle, sinon des connaissances, des voisins ou, dans la mesure du possible, des employé-e-s. Toutefois, cette situation est aussi synonyme de questions financières la plupart du temps. En effet, il faut avoir les moyens de s'offrir des aides, les

³⁴ Renner et Lips, 2017

remplaçant-e-s ou des employé-e-s. Dans son portrait à la page 14, Gabi Schürch souligne qu'il est important mais pas toujours évident de prendre ses distances avec son exploitation : « Nous devons considérer les vacances et les jours fériés comme importants et travailler en conséquence. »

Analyser sa comptabilité

Répartir clairement les tâches, calculer la rentabilité et l'ampleur de tous les travaux effectués de même que tenir une comptabilité rigoureuse sont des mesures efficaces pour se faire une idée précise de son exploitation. Lorsque la fiduciaire renvoie les comptes bouclés, il est judicieux de s'y intéresser. Le [Dépouillement centralisé des données comptables](#), qu'Agroscope présente chaque année, peut servir de cadre de référence.

Conseil et groupes d'échange

Les écoles agricoles et les organisations tant nationales que cantonales proposent une large offre de soutien aux familles paysannes sur l'économie d'entreprise, le financement ou la manière de gérer les charges de toute sorte :

- conseil sur les axes stratégiques de l'exploitation ou les écueils de l'économie d'entreprise
- coachings et mentorats
- groupes d'échange

C'est surtout dans les investissements qu'un conseil professionnel est judicieux. Après tout, ces investissements entraînent des engagements financiers sur le long terme. Un tel conseil permet un calcul clair de la viabilité d'un investissement, dans laquelle la valeur du travail personnel et du/de la partenaire (payé ou non) devrait être prise en compte.

« Nous nous sommes fait conseiller par un professionnel pour chaque situation de la vie et avant chaque projet d'investissement »

Gabi et Beat Schürch, portrait p. 14

Il est important de s'informer suffisamment tôt. L'[USPF](#) propose une multitude de guides et de fiches d'informations à ce sujet.

5.2. Cinq questions au coach Ernst Flückiger



Bref portrait

En plus de sa formation d'agriculteur et son diplôme d'agronome à l'EPFZ, Ernst Flückiger est au bénéfice de 20 ans d'expérience dans le coaching. Ayant commencé comme conseiller en production fourragère, il a vite remarqué que les familles paysannes devaient faire face à des problèmes interpersonnels ou à la mise en œuvre concrète de changements. Pour les soutenir dans la résolution de leurs problèmes effectifs, il a suivi une formation continue en coaching. À présent, Ernst Flückiger est à la retraite, mais il continue d'accompagner les familles paysannes en tant que coach à temps partiel.

Quel rôle joue le conseil dans l'agriculture d'aujourd'hui ?

Aujourd'hui, une exploitation agricole doit être gérée comme les PME des autres secteurs économiques. Les défis sont beaucoup plus complexes qu'il y a 20 ou 30 ans. À présent, tout-e chef-fe d'exploitation doit s'intéresser au marché pour anticiper suffisamment tôt les grandes variations. Le nombre de prescriptions dans l'élevage et la production végétale, en particulier celles qui demandent de produire dans le respect de l'environnement et de promouvoir la biodiversité, est aujourd'hui incommensurable. À trop vouloir encourager la durabilité écologique, on risque de négliger la durabilité économique et sociale. L'avenir ne sourit qu'aux exploitations qui prennent en compte les trois dimensions.

Au vu de ces défis, le conseil en matière tant de production que d'économie d'entreprise est plus important que jamais. La plupart des chef-fe-s d'exploitation ne vivent qu'une à deux fois une remise ou une reprise d'exploitation, la réalisation de grands investissements ou l'introduction de nouvelles branches de production. Il est donc d'autant plus important qu'ils demandent un conseil professionnel dans ces moments charnières.

Au cours des 20 dernières années, le coaching s'est aussi établi dans l'agriculture, à côté du conseil professionnel. Nombre de questions touchent non seulement à des aspects techniques, mais aussi à la structure de sa propre personnalité et aux interactions interpersonnelles. À titre d'exemple, le succès d'une remise d'exploitation requiert d'aborder en temps utile et avec une grande attention des questions et des défis liés aux interactions entre les personnes. L'expérience a montré que le plus judicieux est d'entamer suffisamment tôt le processus de remise d'exploitation en faisant d'abord appel à un coach.

Ensuite, la comptabilité est encore trop peu utilisée comme instrument de gestion. Dans l'idéal, on compare ses chiffres-clés avec des exploitations de référence. Une analyse régulière et professionnelle de l'évolution de la fortune et des branches d'exploitation les plus importantes est indispensable au succès d'une entreprise.

Pour quel genre de problèmes ou de situations les familles paysannes profitent-elles de vos services de conseil ?

Dans le cycle de vie d'une entreprise, un changement de génération constitue un élément essentiel. En général, tout-e exploitant-e vit ce changement à deux reprises : une première fois en tant que jeune agriculteur-trice au bénéfice d'une bonne formation et d'une envie de faire bouger les choses ; une seconde fois en tant que senior-e, avec une longue expérience de la vie derrière soi et le désir de transmettre son exploitation. Presque toutes les familles paysannes font appel à un conseiller lors de cette étape susceptible de tourner au vinaigre. Le conseil offre aussi un précieux soutien quand il en va de projets de construction relativement conséquents, de l'achat ou de l'affermage d'un terrain ou de toute une série d'immeubles, ou encore lors de changements imminents au sein de l'exploitation.

Quelle est votre appréciation de l'agriculture suisse à l'heure actuelle en matière de situation sociale (famille, charge de travail, équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, poids des responsabilités, etc.) ?

Aujourd'hui, beaucoup de familles paysannes doivent composer avec une pression énorme. Le cumul de charge que représentent la montagne de travail quotidien, les défis financiers, les travaux administratifs inévitables et la pression de la société pèse sur nombre d'entre elles. Les couples d'exploitants à ne plus pouvoir supporter le poids de toutes ces responsabilités sont de plus en plus nombreux. Souvent, c'est la relation qui en pâtit. Ces dernières années, on a assisté à une augmentation des burnouts et des suicides dans l'agriculture. Idem pour les divorces.

Le fameux équilibre entre vie professionnelle et vie privée est hélas difficile à atteindre. Le travail constitue une partie importante de la vie, mais, sur une exploitation, travail et vie familiale s'entremêlent. Plutôt que de se distancer de l'un ou de l'autre, il faut un équilibre, qui englobe le temps de travail, le temps libre, la famille, les loisirs et les relations. Il s'agit de se rendre compte de ce qui donne de l'énergie et de ce qui pèse. Le travail peut procurer de la joie et de l'énergie s'il fait sens. Mais si le niveau d'énergie baisse sur une longue durée, des mesures comme un coaching ou une visite médicale sont conseillées.

Quelle influence la situation du revenu d'une famille paysanne a-t-elle sur les domaines sociaux ?

La situation du revenu représente un défi pour toutes les familles paysannes. Il n'est pas rare que le manque de moyens financiers pèse sur la famille et le couple. Les chefs d'exploitation préfèrent souvent investir dans l'exploitation plutôt que dans le domicile. Les économies nécessaires se font en premier lieu dans le ménage et la famille la plupart du temps. La consommation privée, de laquelle la paysanne est responsable en général, se retrouve dans le collimateur des mesures d'économies. Il en résulte alors souvent des disputes ou des reproches (injustifiés), qui pèsent sur la relation de couple.

Quels conseils donneriez-vous aux familles paysannes qui veulent mieux organiser leur travail ?

Avec le temps, nous avons tous tendance à ne plus voir nos erreurs. Un regard extérieur est donc très précieux. Prendre part à un groupe d'échange permet d'inviter ses collègues sur son exploitation, de leur demander de discuter les changements envisageables et de faire des propositions concrètes. Un coach expérimenté et familier de la pratique peut aussi se servir de questions ciblées et soigneusement définies pour aider les chef-fe-s d'exploitation à remettre en question de manière critique leur propre comportement, à reconnaître les points faibles non perceptibles dans l'organisation de leur travail et à mettre en place des mesures d'amélioration.

Quelques conclusions générales :

- **Nombre de femmes apportent un savoir-faire acquis dans le cadre d'une formation professionnelle en dehors de l'agriculture.** Le recours à ces connaissances spécialisées, p. ex. en gestion financière, peut profiter grandement à la tenue de l'exploitation.
- Il faut **toujours** discuter des investissements imminents sur l'exploitation **d'abord avec son/sa partenaire** : quels objectifs voulons-nous atteindre ? Quelles seraient les autres options ? L'investissement est-il viable ? La plupart du temps, le/la partenaire donne un autre point de vue, ce qui est toujours précieux.
- Si des **activités salariales en dehors de l'exploitation** sont possibles ou nécessaires pour améliorer le revenu familial, plusieurs raisons expliquent qu'il vaut mieux que ce soit la personne ayant appris un métier non agricole qui reprenne une activité externe.
- **En qualité d'entrepreneur-euse, j'analyse mes forces et mes faiblesses**, au besoin avec l'aide d'un coach. Je mets mes forces pleinement à profit. Là où j'ai plutôt des faiblesses, je délègue les activités si possible à des personnes plus douées, par exemple à mon/ma partenaire.

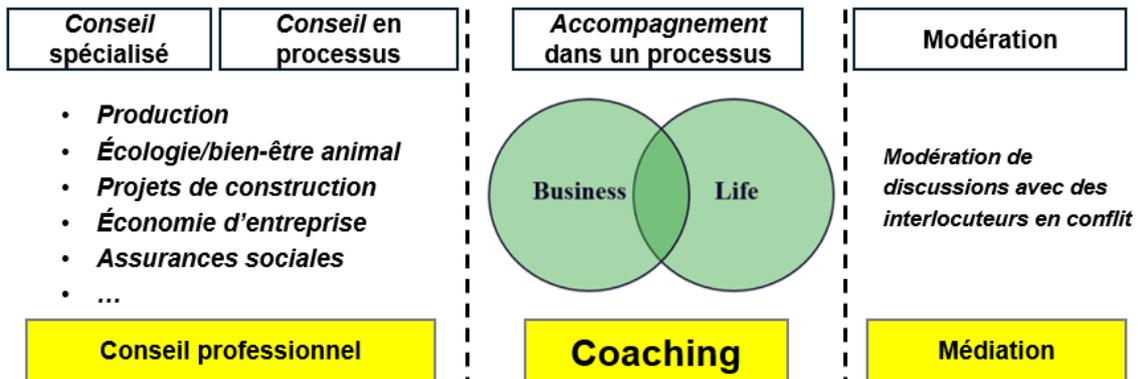
Qu'est-ce que le coaching ?

Le coaching consiste à accompagner un processus sans donner de conseil. Dans l'agriculture, le coaching sert plutôt à aborder différents défis. Même si, à la base, la mise en place par exemple d'une nouvelle branche d'exploitation constitue la raison de faire appel à un coach, il apparaît au cours du processus que l'exploitation et la famille d'une part et les questions personnelles et les crises d'autre part sont souvent indissociables. Le coach supervise le processus en posant des questions ciblées pour aider le couple d'exploitants à analyser la situation dans son ensemble, à envisager et à évaluer d'autres solutions, à prendre des décisions et à introduire des mesures concrètes. La figure 7 montre où se situe le coaching par rapport au conseil spécialisé classique et à la médiation en cas de conflit

Figure 7 : distinction entre le conseil, le coaching et la médiation
(Source : Ernst Flückiger, Inforama)

Conseil ↔ Coaching ↔ Médiation

Différentes situations problématiques peuvent et doivent se résoudre avec les meilleurs instruments de conseil.



6. Conclusion

La situation financière des familles paysannes de Suisse est insuffisante depuis des années et s'est même aggravée dernièrement. Les revenus stagnent, l'écart entre les familles paysannes et le reste de la population se creuse, la situation financière des zones des collines et de montagne continue de se détériorer... cette évolution n'est plus tenable. L'art. 5 LAgr dispose que la Confédération prend des mesures dans de telles situations. La nécessité d'agir de la politique est donc tout indiquée, mais les effets sont peu perceptibles dans le secteur agricole. Ces dernières années, les exigences ont continué d'augmenter, y compris sur le plan administratif. En parallèle, les tentatives de réduire les paiements directs ne font que se succéder. La Confédération fait donc fi de son mandat légal. La faiblesse des revenus constitue aussi un problème social. Une bonne prévoyance privée ou la disponibilité de remplaçant-e-s pendant les jours de congé et les vacances présupposent une certaine marge de manœuvre financière, laquelle fait tout simplement défaut à l'heure actuelle.

Cependant, la politique n'est pas la seule responsable. Les autres acteurs de la chaîne de création de valeur ont une influence considérable sur la situation financière des familles paysannes. À vrai dire, des prix à la production inférieurs aux coûts de production devraient être couverts.

La Suisse ne peut se passer de son agriculture diversifiée. Pour assurer cette dernière sur le long terme, il est urgent d'améliorer les perspectives économiques et sociales. La priorité est que la Confédération se serve d'indicateurs parlants pour évaluer la situation économique et accorde à la durabilité économique l'importance qui lui est due.

Il faut aussi des mesures concrètes à appliquer en politique et sur les marchés. Pour la politique, il s'agit de délester l'agriculture de sa charge administrative, d'aménager des conditions cadres stables et de mettre en place des conditions juridiques avantageuses pour les marchés. Sur le marché aussi, des prix rentables doivent être versés.

7. Sources

Agridea (2022). *Les femmes dans l'agriculture. Rapport sur l'étude.*

Agristat (2023). Les femmes chefs d'exploitation en Suisse. *Actuel 07-23.*

Agroscope (2023). *Statistiques des revenus dans l'agriculture 2022.*

Conseil fédéral (2022a). *Analyse de la situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 2022 de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CSSS-N du 14 octobre 2016.*

Conseil fédéral (2022b). *Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021.*

Conseil fédéral (2024). *Revenu des familles paysannes. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 21.4585 Bulliard.*

Moser, P (2023). *Bäuerinnen – einst Dreh- und Angelpunkt der Arbeiten auf den Bauernhöfen. Veränderungen in den Geschlechterverhältnissen auf den bäuerlichen Familienbetrieben im 19./20. Jahrhundert. Afa-Working Paper Nr. 09.* Archives de l'histoire rurale.

Office fédéral de l'agriculture (4 mars 2024). *Ensemble vers une nouvelle politique agricole 2030.* En ligne <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/agrarpolitik30plus.html>, consulté le 31 octobre 2024

Office fédéral de la statistique (2024a). *Relevé des structures agricoles 2023.*

Office fédéral de la statistique (2024b). *Statistique sur le volume du travail (SVOLTA).*

Office fédéral de la statistique (2024c). *Semaines de vacances par année des indépendants à plein temps âgés de 15 à 64 ans selon les groupes d'âges et les sections économiques.* En ligne <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.31025877.html>, consulté le 31 octobre 2024

Office fédéral de la statistique (2021a). *Durée moyenne hebdomadaire de travail dans l'agriculture en Suisse 2020.* En ligne <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.19864490.html>, consulté le 31 octobre 2024

Office fédéral de la statistique (2021b). *Protection sociale dans les exploitations agricoles en Suisse 2020 Chef/fe d'exploitation - Épouse/époux ou Partenaire. Recensement fédéral des entreprises agricoles 2020 : Recensement supplémentaire* En ligne <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.19864498.html>, consulté le 31 octobre 2024

OrTra AgriAliForm (15 octobre 2024). *De plus en plus de femmes dans les métiers de l'agriculture.* Communiqué de presse

Ostschweizer Fachhochschule (2022). *Burnout in der Landwirtschaft.* En ligne <https://www.ifs.ch/burnout-in-der-landwirtschaft/>, consulté le 31 octobre 2024

Rapport agricole 2022 (s.d.). *Conditions de travail dans l'agriculture.* En ligne <https://2022.agrarbericht.ch/fr/lhomme/famille-paysanne/conditions-de-travail-dans-lagriculture>, consulté le 31 octobre 2024

Rapport agricole 2023 (2023a). *30 ans de paiements directs.* En ligne <https://2023.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/30-ans-de-paiements-directs>, consulté le 31 octobre 2024

Rapport agricole 2023 (2023b). *Moyens financiers pour les paiements directs.* En ligne <https://www.agrarbericht.ch/fr/politique/paiements-directs/moyens-financiers-pour-les-paiements-directs>, consulté le 31 octobre 2024

Reissig, L. (2017). Fréquences des burnouts dans l'agriculture suisse. *Recherche Agronomique Suisse* (8 (10)), pp. 402-409. En ligne <https://www.agrarforschungschweiz.ch/fr/2017/10/frequence-des-burnouts-dans-l-agriculture-suisse/>, consulté le 31 octobre 2024

Renner, S. ; Lips, M. (2017). Unterschiedliche Arbeitsverdienste – Eine Dezil-Analyse der Referenzbetriebe. *Agroscope Science* (53).

Schmid, D. ; Renner, S. ; Schiltknecht, P. ; Hoop, D. (2023). Évolution économique de l'agriculture suisse en 2022. *Agroscope Transfer*, 506.

Steck, N. ; Junker, C. ; Bopp, M. ; Egger, M. ; Zwahlen, M. (18 mai 2020). Trendanalyse der Suizide von Schweizer Landwirten und Vergleich zu anderen Männern: eine Kohortenstudie. *Swiss Medical Weekly*(150). doi:10.4414/smw.2020.20251

8. Impressum

Éditeur

Union suisse des paysans | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg
Téléphone 056 462 51 11 | www.sbv-usp.ch | info@sbv-usp.ch

Direction du projet

Riccardo Zambelli
Division Économie agraire

Responsables du contenu

Nadine Trottmann, Riccardo Zambelli
Division Économie agraire

Katharina Scheuner, Sandra Helfenstein
Département Communication & marketing

Collaboration

Anne Challandes (USPF), Francis Egger, Florian Ellenberger, Hanspeter Flückiger (Agrisano),
Nejna Gothuey, Luz Schaller, Gabi Schürch-Wyss (USPF), Marion Zufferey

Illustrations (Crédits photos)

Page 1 Caritas Suisse, LID, OrTra AgriAliForm, USPF, USP
Page 11 christine-bulliard.ch
Page 14 Gabi et Beat Schürch-Wyss
Page 26 Famille Trachsel
Page 30 Inforama

Parution

Janvier 2025